



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E113247

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2026

ÉDITÉ LE

12/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/07/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 5 808

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FLINES LES MORTAGNE 1986B00241

Siret : 339 211 435 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 302161900

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 850759990007

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 850759990007

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : PEREZ FRERES

78 PLACE DU ROUILLON
59158 FLINES-LES-MORTAGNE

Téléphone : 03 27 26 83 50

Fax :

Portable : 06 07 60 24 49

Site Internet : <http://www.instagram.com/sarlperezfreres/>

E-mail : perez.freres@orange.fr

Responsabilité légale :

PEREZ CASTRO HORACIO GÉRANT / PEREZ GREGORY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier)	27/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/04/2022
o Ventilation mécanique	27/04/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/04/2022
o Fenêtres de toit	27/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	27/04/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/04/2022
o Isolation des combles perdus	27/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.